

...Résolution sur la Minurso, un échec aux retombées graves sur la paix dans la région

🕒 Publié Le : Dimanche, 31 Octobre 2021 14:02 👁 Lu : 209 fois

🖨 Imprimer (/monde/129699-resolution-sur-la-minurso-un-echec-aux-retombees-graves-sur-la-paix-dans-la-region?tmpl=component&print=1)

✉ Envoyer (/component/mailto/?tmpl=component&template=aps-t3&link=de003e20beaca2f56b3b62456d11e2ec0a06ce66)

🔄 Partagez



BIR LAHLOU
(République Sahraouie)- Le Front Polisario a qualifié samedi la résolution du Conseil de sécurité, prorogeant le mandat de la Minurso, de "grave échec" aux retombées graves sur la paix dans la région, affirmant que le peuple sahraoui poursuivra sa

lutte légitime contre l'occupant marocain pour défendre son droit inaliénable à l'autodétermination.

"Il n'y aura pas un nouveau cessez-le-feu tant que l'occupation marocaine poursuit, en toute impunité, ses tentatives d'imposer par la force son fait accompli colonial dans les territoires occupés de la République sahraouie et d'entraver l'organisation du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara Occidental", a annoncé le Front Polisario dans un communiqué en réaction à la résolution adoptée vendredi par le Conseil de sécurité prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental d'une année.

Le Front Polisario a réaffirmé son rejet "catégorique de l'inaction et du silence du Conseil de sécurité, notamment de certains membres influents, une attitude manifeste dans la nouvelle résolution qui constitue un grave échec aux retombées graves sur la paix et la stabilité dans la région entière".

"Face à l'inaction continue du Conseil de sécurité, le peuple sahraoui qui a opté pour l'option de la lutte

pacifique, trois décennies durant, affirme haut et fort qu'il ne lui reste autre choix que d'intensifier son combat et de poursuivre sa lutte armée légitime pour défendre sa souveraineté et garantir l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance", ajoute le communiqué.

Dans ce cadre et en application de la décision du 30 octobre 2019, portant révision de sa participation au processus de paix conduit par l'ONU au Sahara Occidental, le Front Polisario compte prendre des mesures concrètes concernant sa participation au dit "processus politique", ainsi que la présence et la mission des observateurs militaires relevant de la Minurso déployés dans les territoires libérés de la République sahraouie.

Le plan de règlement "demeure le seul accord approuvé par les deux parties" et par conséquent, le Front Polisario ne s'engagera que dans un "processus politique" qui repose sur la réactivation du plan de règlement conformément à la résolution 690 (1991), en vertu de laquelle le Conseil de sécurité a exprimé son plein soutien aux efforts consentis par le secrétaire général, pour que l'ONU, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), supervise l'organisation et la surveillance du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental, a-t-il mis en exergue.

Le Front Polisario a rappelé que le cessez-le-feu de 1991 fait partie du plan de règlement conjoint entre l'ONU et l'OUA, et donc, "n'est pas une fin en soi mais un moyen pour préparer les conditions sécuritaires adéquates pour organiser un référendum libre et juste et permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance sans restrictions militaires ni administratives".

La mission du nouvel émissaire condamnée d'emblée à l'échec

L'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 2602 (2021), constitue un retour regrettable à la politique "du maintien du statu quo", car l'instance onusienne " ignore complètement la situation de guerre, en cours, dans le territoire depuis le 13 novembre 2020 en raison de la violation flagrante par l'occupant marocain du cessez-le-feu de 1991 et des conventions militaires pertinentes, a relevé le Front Polisario.

La résolution ne contient pas de mesures pratiques devant assurer la pleine mise en œuvre du mandat pour lequel a été créée la Minurso en vertu de la résolution 690 (1991) du Conseil de sécurité, et s'opposer résolument aux tentatives du Maroc de légitimer le fait accompli colonial imposé par la force dans les territoires sahraouis occupés, a-t-il précisé, évoquant un texte qui récompense le Maroc pour "son obstination et sa politique hostile".

"Au lieu d'adopter une approche équilibrée, transparente et neutre, le Conseil de sécurité a préféré, malheureusement, opter, comme à son accoutumée, pour l'attribution et l'inaction, malgré la fragilité de la

situation", a-t-il déploré.

Ainsi, "le Conseil de sécurité a condamné d'emblée à l'échec la mission du nouveau émissaire personnel du SG de l'ONU au Sahara Occidental, Staffan de Mistura, en sapant, dangereusement, le processus de paix, en consacrant le blocage et en ouvrant la porte à davantage d'escalade et de tensions", martèle le Front Polisario.

Pour la partie sahraouie, "la seule voie réaliste et pratique pour parvenir à une solution pacifique, équitable et durable à la question de décolonisation du Sahara Occidental, est celle de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination conformément aux principes de la légalité internationale et aux résolutions pertinentes de l'ONU et de l'UA".

A ce propos, le Front Polisario a rappelé les bons offices conjoints engagés par l'ONU et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), couronnés par le plan de règlement approuvé par les deux partis, le Front Polisario et le Maroc en août 1988, et validé par le Conseil de sécurité dans ses deux résolutions, adoptées à l'unanimité, en l'occurrence, 658 (1990) et 690 (1991) en vertu duquel la Minurso a été créée.